



CHANTIER-MÉTIER enseignant 1^{er} degré

Compte-rendu du groupe de travail du 26 novembre 2013

Amélioration des conditions d'exercice

Proposition initiale du ministère	Ce qu'en pense le SE-Unsa
<p>La fiche proposée rappelle les mesures prises début 2013 : Obligations règlementaires de service – en particulier les 108H Les 60 h d'AP (Aide personnalisée) deviennent 36h d'APC (Activités pédagogiques complémentaires) et un forfait de 24h pour</p> <ul style="list-style-type: none">- Identification des besoins des élèves- Organisation des APC et articulation avec d'autres dispositifs	<p><i>Il est nécessaire d'ouvrir des perspectives d'évolution. La réduction de 60 h d'AP à 36 h d'APC est un premier pas. Le SE-Unsa souhaite qu'il soit prolongé afin de réduire la charge et le temps de travail. Il réitère sa demande de réduction du temps de présence élèves à 23h hebdomadaires.</i></p>
<p>Création de l'ISAE d'un montant de 400€. Cette indemnité « vise à tenir compte</p> <ul style="list-style-type: none">- de l'évaluation pédagogique des élèves- des temps de travail en équipe (notamment pour la mise en place de la nouvelle organisation des rythmes et des PEDT)- ainsi que le temps consacré au dialogue avec les familles des élèves »	<p><i>L'ISAE existe. Cette première étape est franchie, en particulier grâce aux 30 000 signataires de la pétition ISOE du SE-Unsa. Pour le SE-Unsa, le ministère doit ouvrir des perspectives permettant d'aller vers un montant comparable à celui de l'ISOE du 2nd degré (1200 euros) et cela dans des délais rapprochés. Le SE-Unsa a pointé les personnels qui aujourd'hui en sont écartés et a demandé que chaque situation soit examinée et régularisée.</i></p>

Amélioration des perspectives de carrière

Proposition initiale du ministère	Ce qu'en pense le SE-Unsa
<p>Taux de promotion à la hors classe augmenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} septembre 2013 de 2 à 3% (contingent de 4423 à 6635 possibilités) - 4% en 2014 - 4,5% en 2015 	<p><i>Là encore, augmenter les ratios de hors classe était une revendication datant de nombreuses années. Il comble enfin une injustice. Pour le SE-Unsa, il est important que la montée en charge se prolonge au-delà de 2015, afin d'atteindre rapidement le même ratio que dans le 2nd degré, à savoir 7%.</i></p>
<p>Critères pour le tableau d'avancement actuellement retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - échelon : 2 points - notation : coefficient 1 - exercice de fonction dans l'éducation prioritaire : 1 point - direction d'école : 1 point (depuis 2008) <p><i>« Ces critères pourraient faire l'objet d'une révision afin de mieux prendre en compte les parcours professionnels des promouvables, notamment les directeurs d'école. »</i></p>	<p><i>Le ministère doit apporter des précisions sur ce qu'il entend par « révision des critères ». Le SE-Unsa ne validera pas un dispositif qui se traduirait par des restrictions dans l'accès à la hors classe.</i></p>
<p>Le GRAF (Grade à accès fonctionnel) pour les PE :</p> <p><i>« Dans le cadre de la création du GRAF dans le corps des PE, il est proposé que certaines fonctions (directeur d'école, conseiller pédagogique) figurent parmi celles permettant l'accès à ce nouveau grade. »</i></p>	<p><i>C'est un grade supplémentaire auquel seuls des fonctionnaires occupant telle ou telle fonction peuvent prétendre.</i></p> <p><i>Le SE-Unsa reste favorable à la création d'un grade supplémentaire. En tout état de cause, ce débat de perspectives de carrière pour tous doit faire l'objet d'un échange plus large, intégrant enseignants du 1^{er} comme du 2nd degré et tracer des perspectives de carrière pour tous.</i></p>

Amélioration des conditions d'exercice : les remplaçants

Proposition initiale du ministère	Ce qu'en pense le SE-Unsa
<p>« Un projet de décret a été élaboré sur les modalités de remplacement pour les enseignants amenés à intervenir dans des écoles aux organisations différentes. Le service des enseignants intervenant dans plusieurs écoles (titulaires remplaçants, enseignants affectés sur des compléments de temps partiels ou des postes fractionnés) et qui peuvent donc suivre des rythmes différents doit être adapté afin de leur permettre de récupérer les éventuelles heures d'enseignement accomplies en dépassement des obligations de service. »</p>	<p>Des modalités de récupération doivent être précisées afin que les collègues dans ces situations ne se trouvent pas lésés. Cette année, l'absence de cadrage national a incité les DASEN à faire n'importe quoi. Ce n'est pas envisageable de rester en l'état. Cette question doit être tranchée d'ici mars prochain. Le ministère doit donc prendre le temps de la réflexion et du dialogue. La précipitation serait néfaste.</p>

Le mouvement

Proposition initiale du ministère	Ce qu'en pense le SE-Unsa
<p>« Afin de prioriser davantage les situations d'éloignement les plus critiques », le ministère souhaite introduire un nouvel élément : la distance de séparation ».</p>	<p>Le rapprochement de conjoint n'est pas la seule question en suspens (ascendants à charge...). Et ce n'est pas la seule difficulté d'un mouvement de plus en plus grippé. Le SE-Unsa a demandé qu'un travail spécifique soit engagé (calibrages par département, modification de barème, situation particulière du 93). Il a aussi demandé que les modalités des mouvements départementaux puissent être revues.</p>

Les contextes particuliers

Proposition initiale du ministère	Ce qu'en pense le SE-Unsa
<p>« Il convient de résoudre les situations spécifiques des professeurs des écoles exerçant dans certains établissements type médico-sociaux ou d'enseignement général et professionnel adapté ou bien pénitentiaire. »</p>	<p><i>L'intention est louable, le contenu très succinct et trop flou. Le SE-Unsa a particulièrement insisté. En effet, l'attribution de l'ISAE a ainsi laissé de côté un certain nombre de collègues. C'est le cas pour nos collègues de SEGPA, du CNED et dans une moindre mesure pour ceux des Centres de Jeunes Adolescents de Polynésie Française.</i></p> <p><i>De plus, il est important de revoir les textes inadaptés qui réglementent les obligations de service des enseignants en EMS : ils sont anciens et percutés par les nouvelles dispositions réglementaires (déclinaison des 108h, des répartitions des groupes d'élèves qui ne s'opèrent plus uniquement aujourd'hui sur le critère de l'âge). Pour le SE-Unsa, il est également urgent de revisiter les ayant-droits de la NBI au regard de la réalité des publics accueillis (en particulier IME et ULIS).</i></p> <p><i>Concernant les personnels travaillant dans les établissements médico-sociaux, le ministère s'est engagé à faire des propositions lors de la prochaine séance de discussion.</i></p> <p><i>Concernant toutes les autres catégories, des groupes de travail spécifiques vont être mis en place.</i></p>

Tout ce qui manque, pour le SE-Unsa !

* ***Situation particulière de l'éducation prioritaire***

Le SE-Unsa a demandé à ce que les enseignants des écoles bénéficient, comme leurs homologues du second degré, d'allègements de service lorsqu'ils exercent en éducation prioritaire. Il doit y avoir une cohérence territoriale. Le ministère a confirmé qu'un dispositif similaire serait mis en place dans le premier degré.

*** Concilier Vie familiale et vie professionnelle :**

- Possibilité de prendre un congé parental au minimum de 2 mois.
- Rendre effectif le 80 % dans un cadre annuel. La circulaire de mars 2013 le rendait possible. Dans la réalité, les DASEN (ou les recteurs) ont appliqué les mesures à géométrie variable. Une même règle pour tous : le rendre effectif serait une mesure d'équité.
- L'absence pour décès familiaux doit devenir de droit et ne pas être soumise à autorisation.

*** Faciliter la mobilité**

Pour le SE-Unsa, il est important de répondre à cette véritable demande des collègues : développer la VAE, les congés de formation et DIF, prendre en charge les bilans de compétence, faciliter les détachements... sont quelques-unes des pistes à explorer.

*** Réhabiliter la formation**

La FC est aujourd'hui réduite à peau de chagrin. Un état des lieux s'impose ainsi qu'une programmation pluriannuelle d'offre. Des processus de recensement des besoins (enquêtes auprès des enseignants) sont également à réinventer.

*** Reconnaître les difficultés liées aux services partagés :** les collègues, souvent les plus jeunes, subissent des contraintes particulières lorsque leur service est éclaté sur 4 écoles. Pour le SE-Unsa, cela doit être reconnu.

*** Augmenter les frais de déplacements :** l'enveloppe est insuffisante (utilisée en totalité dès le premier trimestre), y compris pour les RASED. Cette question récurrente qui se pose à tous les collègues ayant une mission imposant une mobilité, doit faire l'objet de discussions.

*** Améliorer l'accès au corps des écoles par liste d'aptitude.** Depuis au moins deux ans, les contingents permettant aux candidats instits d'accéder au corps de PE par liste d'aptitude sont devenus insuffisants dans beaucoup de départements.

* **Réformer l'ISSR** : Son taux doit déjà être augmenté. De plus, pour le SE-Unsa, cette indemnité doit être plus transparente. Elle pourrait ainsi être divisée en deux : une partie, fixe, liée aux charges particulières de remplaçants, l'autre en contrepartie des déplacements.